

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT ORTOLI  
DEVANT L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

---

Strasbourg, le 6 mai 1976

C'est pour le Président de la Commission un grand honneur et un sujet de satisfaction personnelle de se présenter devant les Institutions du Conseil de l'Europe - ce matin devant le Comité des Ministres et maintenant devant votre Assemblée. C'est aussi l'occasion pour moi d'exprimer mon attachement aux valeurs fondamentales qui sont le propre de l'Europe, indépendamment des formes d'organisation dans lesquelles se sont regroupés les pays européens.

Ce matin, avec le Comité des Ministres, j'ai examiné les développements de la collaboration sous ses différentes formes entre la Communauté et le Conseil de l'Europe. Cette collaboration se révèle extrêmement fructueuse et son bilan est des plus positifs.

Cet après-midi, avec les représentants des Européens, qu'ils appartiennent ou non à la Communauté, je voudrais analyser la situation des Institutions de la Communauté et tenter d'encadrer l'évolution prochaine, cela permettra <sup>aussi</sup> de définir les perspectives de nos rapports avec le Conseil de l'Europe.

Les discussions de ce matin avec les Ministres m'ont apporté la confirmation que la Communauté ~~contribue à l'unification de l'Europe~~ au-delà même de ses frontières. Les progrès de la Communauté sont ressentis par ceux qui n'en font pas partie comme autant de progrès au bénéfice de l'ensemble des peuples européens et non pas au détriment de ce qui que ce soit. C'est donc sans aucun détour que je vous parlerai des difficultés présentes des Communautés, de nos efforts et de nos espoirs.

Je commence par l'aspect le plus préoccupant et le plus immédiat : la situation économique, monétaire et sociale de nos Etats membres. Les problèmes qu'ils connaissent ne sont guère différents de ceux des autres Etats membres du Conseil de l'Europe. C'était l'ambition de la Communauté d'y faire face ensemble, et d'améliorer la situation de chacun par la

e/o

solidarité de tous. Nous n'y sommes pas parvenus pendant la période de la récession. Au contraire, l'évolution divergente des politiques économiques de nos neuf pays s'est encore accentuée. Il en est résulté, non seulement le ralentissement du processus d'intégration, mais la mise en danger de ce qui est la base même des Communautés : l'union douanière, la libre circulation des marchandises, la politique agricole commune. Même s'il a été jusqu'ici possible de faire obstacle aux tendances protectionnistes, et de sauvegarder l'essentiel du marché commun agricole, nous savons les dangers que comporterait une nouvelle aggravation des disparités - jusqu'au risque d'éclatement du marché commun.

La reprise de la conjoncture ne fait pas disparaître ces divergences et leurs conséquences. Elle n'apporte pas non plus à elle seule une solution rapide aux problèmes du chômage qui pèsent largement sur tous nos pays, et menacent de durer. Les discussions récentes - celles du Conseil européen, au début d'avril, celles de nos Ministres des finances, de nos Ministres des Affaires sociales ont fait apparaître une volonté politique plus affirmée pour renforcer les effets de la reprise par une meilleure convergence des politiques suivies, et pour définir ensemble, <sup>institutions,</sup> gouvernements et avec le concours des partenaires sociaux, une stratégie commune pour l'emploi et l'expansion dans la stabilité. La Commission s'emploie à traduire ces premières orientations politiques en mesures concrètes. Les discussions à venir, dans nos sessions ministérielles, puis dans la "Conférence tripartite" qui réunira gouvernements, Institutions et partenaires sociaux, pour aboutir au Conseil européen de juillet peuvent être déterminantes pour l'évolution économique de la Communauté.

Ai-je besoin d'indiquer quel profit ce serait pour les autres Etats européens, ici représentés, si la Communauté pouvait davantage s'affirmer comme un pôle de croissance dans la stabilité et si elle parvenait à un certain degré de consensus social sur les grandes lignes de la politique économique à suivre. Plutôt que les échecs du passé, ce sont ces perspectives, même si elles sont encore précaires que je voudrais souligner devant vous.

En contraste avec l'arrêt, jusqu'ici, de l'intégration économique et monétaire, je constaterai le développement spectaculaire du rôle de la Communauté et des Neuf dans les affaires internationales. Les frontières artificielles entre activités communautaires et coopération politique ont été largement abolies. La Communauté et ses Etats membres ont pu manifester ainsi une présence toujours plus affirmée dans les organisations internationales, ont su parler d'une seule voix dans de grandes négociations - hier la Conférence Est-Ouest pour la sécurité et la coopération, aujourd'hui le dialogue Nord-Sud - ont montré enfin leur capacité d'imagination en développant de nouveaux types de rapports avec leurs partenaires. Je pense à la Convention de Lomé, avec 46 pays sous-développés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Je pense à nos accords méditerranéens, illustrés par la signature, il y a quelques jours à peine, de trois traités avec les pays du Maghreb. Je peux rappeler aussi que la Communauté a conclu avec tous les autres Etats représentés ici des accords préférentiels ou des accords d'association (prélude à des accords d'adhésion) qui vont conduire à faire de toute l'Europe une vaste zone de libre commerce, sans préjudice d'autres formes de coopération.

Là aussi, la voie pour de nouveaux progrès n'est pas aisée - mais les progrès réalisés et le dynamisme confirmé de l'action communautaire me donnent un optimisme raisonné pour les lendemains.

ooOoo

Quelques mots enfin de nos institutions. Des pas en avant significatifs ont été accomplis dans deux domaines.

D'abord, les Etats membres participent désormais au plus haut niveau au processus dans lequel la Communauté est engagée. Le Conseil européen, à savoir la réunion périodique des chefs de gouvernement, a vu le jour au début de l'an dernier. Les premières réunions ont été qualifiées de succès.

La dernière a été qualifiée d'échec. Si cependant je porte un jugement global sur les Conseils européens que nous avons connus, ~~je pense que l'un dans l'autre~~ les chefs de gouvernement ont fait montre jusqu'ici d'une réelle capacité de décisions. Cela n'exclut pas la vigilance : l'échec même d'avril peut être salutaire pour l'avenir, s'il conduit à ce que s'affirme une volonté politique plus ferme.

En deuxième lieu, l'élection du Parlement européen au "suffrage" universel direct devrait conduire à la participation directe des citoyens et des forces politiques de la Communauté à la construction et à la gestion de celle-ci. Après la déception suscitée par le dernier Conseil européen, les Chefs de gouvernement sont devant l'obligation de prouver la valeur de leurs décisions antérieures en arrêtant en juillet au plus <sup>tard</sup> les dernières modalités de cette élection. Je sais qu'ils en sont conscients et je crois que les difficultés restantes (répartition des sièges dans l'assemblée élue) pourront être surmontées dans ce délai.

Cette étape franchie, la Communauté pourra viser à de nouveaux progrès vers une plus grande intégration - ces progrès vers l'union européenne, auxquels votre Assemblée s'est directement intéressés, et que, je l'espère d'un certain nombre de l'examen et l'adoption / dispositions prises dans le rapport de M. TINDEMANNS permettront d'ici la fin de l'année.

C'est donc une Communauté bien vivante, malgré difficultés et insuffisances, qui est appelée à collaborer avec le Conseil de l'Europe. Je ne crois pas que l'élargissement ait affaibli la nécessité de l'intégration, ni la volonté d'y parvenir. Par contre, le dynamisme communautaire et le succès de la coopération politique ont conduit à un sensible élargissement de notre champ d'activité, tantôt par des méthodes et des instruments communautaires, tantôt par des formules de coordination et de coopération intergouvernementale. C'est ainsi que la Communauté et les Neuf sont aujourd'hui actifs dans des domaines qui, hier, étaient pratiquement couverts par le seul Conseil de l'Europe. Je pense à l'environnement, à l'éducation, et à la culture. Je vois là, non pas risque de concurrence mais occasions d'une coopération accrue entre Communauté et Conseil de l'Europe, occasions qui viennent s'ajouter à celles qui existaient, dès l'origine, dans le domaine social, le domaine juridique et celui des Droits de l'homme.

Le fondement de cette coopération, c'est la Communauté de valeurs que j'évoquais dès les premiers mots de ce discours - et ces mots ont leur pleine résonance dans cette Assemblée, dans cette Organisation qui ont fait de la défense de la démocratie, du droit et de la justice le premier de leurs objectifs. Devenir membre du Conseil de l'Europe est la consécration d'un Etat européen démocratique. Une telle décision <sup>attestera pour le Portugal,</sup> demain sans doute, le succès de sa longue lutte pour la démocratie pluraliste. Abandonner le Conseil de l'Europe ou en être exclus est la conséquence d'un reniement de ces principes. Votre Assemblée s'est ainsi honorée par sa fermeté vis-à-vis de la Grèce des colonels - tandis que les élus de la Grèce démocratique ont pu revenir la tête haute, dans cette enceinte où l'on n'avait jamais désespéré de leur victoire finale.

Quelles formes cette coopération peut-elle revêtir ? Tout d'abord, une coopération active, confiante entre nos services et ceux du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe en forme la base concrète. Votre Secrétaire Général, M. KAHN ACKERMANN, et moi avons donné les instructions nécessaires, et je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas de problèmes en la matière. Le bureau de liaison que le Conseil de l'Europe a établi à Bruxelles est un instrument efficace de cette collaboration de tous les jours.

Ensuite, la Commission et la Communauté tirent et tireront le plus grand avantage des travaux du Conseil de l'Europe, dans tous les domaines qu'il a déjà défrichés. Il ne s'agit pas seulement d'utiliser le trésor d'années d'études et de coopération - il faut aussi veiller à ce qu'une possibilité d'intégration ou de coopération plus étroite entre les Neuf se situe à l'intérieur de ce qui a été réalisé dans le Conseil de l'Europe, en soit donc un approfondissement et non <sup>un</sup> affaiblissement.

La réalisation la plus achevée en ce domaine, c'est l'adhésion de la Communauté, comme telle, à une Convention du Conseil de l'Europe. Je puis dire que nos efforts communs, à M. KAHN-ACKERMANN et à moi, ont permis, il y a peu de mois, de faire accepter cette possibilité et par votre Comité des ministres et par notre Conseil ministériel - et maintenant, il y a perspective d'adhésion de la Communauté à quatre conventions du Conseil de l'Europe, existantes ou en cours d'achèvement. Les procédures d'adhésion sont en cours, et ce n'est qu'un commencement.

En contrepoint, je citerai la possibilité que le Conseil de l'Europe reprenne et transpose à son niveau, dans son cadre plus large, une réalisation déjà menée à bien par les Neuf dans

.../...

la Communauté. Ce sera nécessairement moins fréquent que l'adhésion de la Communauté à une action du Conseil de l'Europe, mais ce n'est pas à exclure, dans le domaine social ou celui de l'environnement par exemple. Les <sup>services</sup> de nos deux organisations rechercheront attentivement toutes possibilités de cette nature.

Dans ces domaines nouveaux pour nous, où nous organisons une coopération des Etats membres dans le cadre de nos Institutions, comme l'éducation et la culture, je vois la possibilité d'une répartition des tâches entre Communauté et Conseil de l'Europe, à l'intérieur d'un programme global. C'est ce qui a été retenu sur plusieurs points importants dans le programme d'action en matière d'éducation que les Neuf Ministres de l'éducation et la Commission ont adopté en décembre dernier. A l'avenir, une coopération plus étroite, pendant l'élaboration de tels programmes, comme du programme pluriannuel du Conseil de l'Europe doit multiplier ces possibilités.

Enfin, je voudrais souligner que notre Cour de Justice a récemment statué que la liste des droits consacrés par la Convention européenne des Droits de l'homme - fleuron du Conseil de l'Europe - était l'un des fondements de sa jurisprudence s'agissant de la protection de ces droits dans le fonctionnement des Communautés. Cette prise de position confirme la valeur de l'oeuvre du Conseil de l'Europe et assure la cohérence européenne, en ce domaine essentiel.

Monsieur le Président, devant cette Assemblée qui a tant fait, depuis sa première session en 1949, pour que l'Europe intégrée soit une réalité, qui a tout contribué à créer les conditions favorables à la croissance, puis à l'épanouissement des Communautés,

j'ai dit sans fard nos difficultés et nos échecs, sans forfanterie nos progrès, sans hésitation nos espoirs. Votre appui collectif, votre appui personnel dans vos Parlements seront précieux, Mesdames et Messieurs, et pour la poursuite de l'intégration des Neuf et pour l'établissement d'une solidarité de plus en plus étroite des Neuf et des autres européens, en attendant que certains d'entre vous viennent nous rejoindre.

En même temps, la variété et la souplesse de nos moyens de collaboration, la volonté commune de les mettre en oeuvre, qui existe à Bruxelles comme à Strasbourg; nous assurent que, dans le respect de l'originalité de chacun, nos progrès vous aideront. Plus d'intégration dans les Communautés signifie une action plus dynamique des Communautés à Strasbourg, une participation plus active à la coopération plus large du Conseil de l'Europe - et l'occasion parfois d'une nouvelle avance de cette coopération.

Laissez-moi conclure en vous disant ma confiance inébranlable dans les destins de la Communauté et ma conviction que je suis aussi votre interprète en les reliant à notre foi commune dans les destins de la plus grande Europe, celle de la démocratie et de la liberté.